

PERMANENCE

Les services municipaux tiennent une permanence à Port Grimaud tous les mercredis après-midi du mois d'Avril de 15h00 à 17h00 afin de vous renseigner sur la procédure de signature des nouveaux contrats.

Mercredi 06 avril - Capitainerie

Mercredi 13 avril - Bureau de la régie à PG2*

Mercredi 20 avril - Capitainerie

Mercredi 27 avril - Bureau de la régie à PG2*

N'hésitez pas à contacter la capitainerie en dehors de ces créneaux pour obtenir toutes les informations souhaitées (04.94.56.29.88).

*Bureau de la régie à PG2 : 1, place François SPOERRY